DESCRIPTIF DE MODULE	**Master HES-SO en Design** **HEAD – Genève** Année académique : 2026 - 2027
Titre du module	Master Thesis 2 - pratique
Filière(s)	Master Design, toutes orientations
Type de module	Module obligatoire – dont l'échec après répétition entraîne l'exclusion définitive de la filière selon le règlement en vigueur sur la Formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO.
Code	2MaDe22
Crédits ECTS	21 ECTS
Compétences et objectifs d'apprentissage visés	Ce module est composé de 1 unité de cours spécifiée dans le catalogue dédié. Compétences et objectifs : Ce module est mené sous la responsabilité d'un-e-x tuteur-rice-x pratique qui est nommé-e-x par l'équipe enseignante et établit les séquences pédagogiques et les modalités du tutorat avec l'étudiant-e-x. Le tutorat a lieu sous forme de rendez-vous individuels réguliers (séminaires en petits groupes) ou de présentations orales : les critiques pratiques. La majeure partie du travail pratique consiste en travail personnel non encadré. Le résultat est un projet personnel de design (prototype, exposition, installation, édition, objet, film, site internet, jeu, narration interactive, expérience immersive, collection de mode ou d'accessoires, etc.). Ce travail doit permettre à l'étudiant-e-x de se positionner dans le champ de création qui est le sien, en démontrant ses capacités d'innovation, d'exploration et de proposition. L'originalité et la pertinence du concept ainsi que la maîtrise de la réalisation sont les enjeux pédagogiques principaux.
Modalités d'évaluation	L'évaluation est continue et/ou finale. Les livrables, leur pondération dans l'évaluation et les critères d'évaluation sont définis dans le descriptif ou syllabus de chaque unité d'enseignement. La participation aux enseignements ne fait pas partie des éléments évalués Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du re-cours à ces applicatifs. Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note finale minimale de 4.0 à chaque unité d'enseignement qui le compose. Les crédits ECTS du module sont attribués ou refusés en bloc.

Modalités de remédiation	Aucune remédiation n'est possible.
Modalités de répétition	Si les crédits ECTS attribués au module ne sont pas obtenus à cause d'une évaluation insuffisante dans une ou plusieurs des unités d'enseignement composant le module, l'ensemble du module doit être répété dès que possible.